

U83

COPIE

- 8 OCT. 2002

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTES AUX FINS DE DESIGNATION D'UN
COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

ORDONNANCE SUR
REQUETE

Nomination

Commissaire à

la Transformation

44 ENSEIGNES

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Victor SAUVAGET, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société «44 ENSEIGNES», Société Anonyme au capital de 76.224,50 Euros, ayant son siège social à LA CHAPELLE SUR ERDRE (Loire Atlantique), 8, rue Newton - ZAC de la Gesvrine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES, sous le numéro 378 924 237.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La Société «44 ENSEIGNES» envisage de se transformer en Société par actions simplifiée.

Cette transformation ne pourra être décidée par la collectivité des actionnaires que sur présentation par un Commissaire à la transformation, conformément aux dispositions de l'article 224-3 du Code de Commerce, d'un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit des actionnaires ou de tiers, ainsi que sur la situation de la Société, conformément aux dispositions de l'article 223-43 du Code de Commerce.

En conséquence, le soussigné à l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner le Cabinet BOISSEAU, représenté par Monsieur Emmanuel BOQUIEN (actuel Commissaire aux Comptes de la Société «44 ENSEIGNES»), exerçant à LA ROCHE SUR YON (Vendée), 82, boulevard d'Angleterre - BP 409, Commissaire aux Comptes inscrit, comme Commissaire à la transformation chargé d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'actionnaires ou de tiers, conformément aux dispositions de l'article 224-3 du Code de Commerce, ainsi que sur la situation de la Société, conformément aux dispositions de l'article 223-43 du Code de Commerce.

Fait à LA CHAPELLE SUR ERDRE (Loire Atlantique),
L'AN DEUX MILLE DEUX,
Le trois octobre.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Victor SAUVAGET



Me QUEINNEC
GM

Première page,

ORDONNANCE

Nous, Michel HUMEAU, Président du Tribunal de Commerce de NANTES, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède,

Vu l'article L 224-3 du Code de Commerce,

Vu l'article 56-1 du Décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales,

Désignons LE Cabinet BOISSEAU, représenté par Monsieur Emmanuel BOQUIEN, 82, boulevard d'Angleterre BP 409 à LA ROCHE SUR YON, en qualité de Commissaire à la Transformation dans le cadre de la Transformation de la SA "44 ENSEIGNES", dont le siège social est à LA CHAPELLE SUR ERDRE, 8, rue Newton ZAC de la Gesvrine, en Société par Actions Simplifiée ;

Disons qu'il aura pour mission d'établir un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers.

NANTES, le 8 octobre 2002

Le Greffier,
F. BARBIN

Le Président,
M. HUMEAU

